

**Session du Conseil départemental des Jeunes  
en Protection de l'Enfance :  
15 nouvelles recommandations pour  
améliorer la prise en charge  
des jeunes confiés à l'ASE**

Plan stratégique  
départemental  
Horizon 2030

**AXE 3**

MODERNISER NOTRE  
COLLECTIVITÉ POUR  
ÊTRE PLUS PROCHE  
DES PUYDÔMOIS

**AXE 4**

FIER D'ÊTRE  
PUYDÔMOIS

Installée le 13 décembre 2023, la deuxième mandature du Conseil départemental du Puy-de-Dôme des Jeunes en Protection de l'Enfance s'est réunie en session ce 22 mai 2024. Cette instance innovante est le fruit d'un engagement fort de solidarité de la collectivité qui a créé, il y a bientôt deux ans, l'une des premières instances de ce type en France, voulue comme un lieu d'expression et de propositions des jeunes confiés au service départemental de l'Aide sociale à l'enfance du Puy-de-Dôme (ASE). Ce sont ainsi 15 nouvelles recommandations que cette instance a émises, et que le Conseil départemental a à cœur de reprendre, en complément des 25 que la première mandature avait faites, pour améliorer la prise en charge des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le Conseil des jeunes en protection de l'enfance (CJPE) est un lieu d'expression et de propositions des enfants confiés au service départemental de l'ASE. Lancée en mars 2022, cette instance consultative réunit une trentaine de jeunes âgés de 8 à 21 ans, représentatifs en termes d'âges, de sexes et de modes de placement (établissements, familles d'accueil...). À l'issue de leur 1<sup>re</sup> mandature, les membres élus pour la période 2022-2023 avaient émis 25 recommandations destinées à améliorer la prise en charge des jeunes qui, comme eux, sont confiés à l'ASE. Elles ont été présentées, le 18 octobre 2023, aux membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Puy-de-Dôme (ODPE).

Installée le 13 décembre dernier, la deuxième mandature du Conseil des jeunes en protection de l'enfance se réunit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 autour de thématiques de travail qu'ils ont choisies lors de la séance d'installation :

- « Accès aux loisirs et à des activités collectives »,



- « Sensibilisation à la situation des enfants confiés à l'ASE et plus largement aux droits des enfants »,
- « Accès à la santé physique et mentale ».

Sur la base de leurs travaux, les jeunes membres de cette mandature ont présenté, ce 22 mai 2024, leurs nouvelles recommandations :

- Permettre que la famille d'accueil ou l'ESSMS puisse faire un « bon de sortie » pour des soirées, weekend, semaine avec validation par les parents en amont afin d'éviter la lourdeur administrative dans les autorisations de sorties,
- Anonymiser les véhicules des ESSMS pour ne plus être identifié comme enfant « de l'ASE » ; et selon les âges, ne pas déposer les enfants devant les établissements scolaires,
- Harmoniser les règles d'utilisation des téléphones portables entre les établissements en fonction des âges,
- Veiller au respect du secret professionnel lors des échanges sur les situations individuelles des enfants entre travailleurs sociaux et psychologues (échanger dans des bureaux et non dans les couloirs ou en présence d'autres jeunes) mais aussi dans le cadre scolaire, en veillant au respect de la discrétion vis à vis des situations individuelles des enfants,
- Systématiser la mise en place d'un projet pour l'enfant avec une explication rapide des raisons du placement afin que le jeune ne se sente pas coupable,
- Informer, dès le début du placement et de manière adaptée aux âges, sur le fonctionnement du placement, les partages d'information entre professionnels (ex: bd, livret, flyer...) et les numéros verts utiles (harcèlement, planning familial...),
- Créer un espace dans chaque établissement où les jeunes peuvent s'isoler un petit moment (ex: salle multi-sensorielle de la MECS Château des Quayres),
- Réduire les effectifs des groupes et les écarts d'âges dans les foyers pour atténuer la lourdeur de la vie en collectivité,
- Avoir au moins un rendez-vous médical annuel avec son médecin traitant,
- Avoir des rendez-vous de minimum 1h-1h30 avec les psychologues car actuellement les durées sont trop courtes,
- Pouvoir changer de psychologues en cas de demande motivée dans le respect du parcours de soin,
- Avoir une information-formation au sujet du harcèlement (comment réagir, accompagner...) physique et numérique,
- Sensibiliser le milieu scolaire au harcèlement et à la stigmatisation des enfants confiés à l'ASE,
- Accompagner de manière plus intensive les jeunes lors des ruptures de retour en famille,
- Créer des Olympiades sportives (ex : Tournoi national de l'enfance) et culturelles (ex: rassemblement de l'ensemble des enfants confiés pour un concours de dessins sur une demi-journée ...).

Fier d'avoir permis de donner la parole aux jeunes en protection de l'enfance par la création dans le département de l'une des premières instances de ce type en France, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a à cœur de reprendre ces recommandations pour adapter toujours au mieux le dispositif de la protection de l'enfance.

Cette session du 22 mai a d'ailleurs été également l'occasion pour les jeunes de revenir sur les 25 recommandations émises par la précédente mandature et sur leur mise en œuvre effective. Ils ont enfin tenu à évoquer les raisons de leur engagement dans cette



enceinte, qu'ils considèrent comme « un lieu où la parole des enfants est entendue », favorable pour « dire des idées et ce qu'ils ont envie de faire », grâce à la possibilité « d'échanges ».

Cette séquence importante s'est déroulée en présence du Joël Mathurin, Préfet du Puy-de-Dôme, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, et Perrine Goulet, députée, avec laquelle les enfants ont pu avoir un temps d'échanges.

